! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Chlorifix 900189
Nom du produit	troclosène sodique, dihydrate
Index No	613-030-01-7
EC No	220-767-7
REACH numéro d'enregistrement	01-2119489371-33-xxxx
CAS No	51580-86-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur	BAYROL France SAS Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex Téléphone +33 (0)4 72 53 23 87 E-Mail bayrol@bayrol.fr Internet www.bayrol.fr
Service des renseignements	E-mail (personne compétente): PPette@bayrol.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE: Centre Antipoison +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Acute Tox. 4	**H302**	
Eye Irrit. 2	**H319**	
STOT SE 3	**H335**	
Aquatic Acute 1		
Aquatic Chronic 1	**H410**	

Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS07

GHS09

Mot signal
Attention

Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
troclosène sodique, dihydrate

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3. Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
CAS No 51580-86-0 **troclosène sodique, dihydrate**
EC No 220-767-7
Index No 613-030-01-7
REACH numéro d'enregistrement 01-2119489371-33-xxxx

3.2. Mélanges
non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Remarques générales
Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.
Protéger les secouristes.

Après inhalation
Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels
Peut irriter le système respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Remarques s'adressant au médecin / traitement
Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
beaucoup d'eau
dioxyde de carbone
sable

Moyens d'extinction inappropriés
peu d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Acide chlorhydrique (HCl)
Chlore (Cl2)

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Veiller à assurer une aération suffisante.
Eviter la formation de poussières.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Remarques complémentaires
Neutraliser le chlore actif par des produits adéquats (sulfite, thiosulfate ou peroxyde d'hydrogène).

6.4. Référence à d'autres sections
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Eviter la formation et le dépôt de poussières.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter d'inspirer le poussière.

Mesures d'hygiène
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Tenir à l'écart des acides, des agents de réduction et des substances organiques (ex. bois, papier, matières grasses).
Eviter que l'eau ne se trouve en quantité insuffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Stockage: au frais et au sec.

Stabilité au stockage
Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
7782-50-5	Chlore	8 heures			Valeurs limites réglementaires contraignantes
		Court terme	1,5	0,5	

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection respiratoire
en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Protection des mains
Gants résistant aux produits chimiques
Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)
Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm
Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm
Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux
lunettes assurant une protection complète des yeux

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
granulé	blanc	éger de chlore

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 6,7	20 °C	10 g/l		
Température d´ébullition/ plage d´ébullition	non déterminé				
Point de fusion	240 - 250 °C				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité en vrac	ca. 1000 kg/m3				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	250 g/l	25 °C			
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				
Teneur en eau	ca. 8 %				
Teneur en solides	> 99 %				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Aucune information disponible.

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.2. Stabilité chimique
Température de décomposition:
240°C - 250°C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Le contact avec les acides libère des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter
Réagit au contact des substances combustibles.
Réagit au contact des acides.
Réagit au contact des graisses et des huiles.
Réagit au contact des impuretés.
Réagit au contact des substances organiques.

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
Huile
Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux
gaz nitreux
oxyde de carbone
Chlorure d'hydrogène (HCl)
chlore

Décomposition thermique

Remarque >240 °C

Informations diverses
Peut provoquer des taches sur les textiles, liner, peinture, etc. Le chlore gazeux décopose beaucoup de matériaux et corrode les parties métalliques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	ca. 1400 mg/kg	rat		
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Irritant.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Aucune donnée disponible
Tératogène				Aucune donnée disponible
Cancérigène				Aucune donnée disponible

Constatations empiriques
Irrite les organes de la respiration
le produit est irritant pour les muqueuses

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 0,25 - 0,46 mg/l (96 h)	diverse Spezies		M = 1
Daphnie	CE 50 0,28 mg/l (48 h)	Daphnia magna		M = 1

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs
Remarques générales
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	**Nom du déchet**
16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Recommandations relatives au produit
Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Eliminer comme déchet dangereux.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé
eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, dihydrate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (troclosene sodium, dihydrate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Étiquette de danger 9
code de restriction en tunnel -
Code de classification M7

Transport maritime IMDG
MARINE POLLUTANT

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Autorisations

Autres réglementations (UE)
Règlement (UE) 1272/2008 (CLP), Règlement (UE) 1907/2006 (REACH), Décision 2000/532/EG (liste de déchets)

Règlement (UE) 528/2012 (BPR)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses
Voir fiche technique du produit.
Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 12.1

Source des principales informations
Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich
Renseignements puisés dans différents manuels techniques
Études toxicologiques NIOSH-Tox
Selon les législations en vigueur